Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121621-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 décembre 2025 **Date d'affichage de la liste des délibérations** 23 décembre 2025 **Nombre de conseillers** En exercice **28** Présents ou représentés **25** Votants **25**	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par Madame Josiane KERLOCH, Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique. **Etaient présents** : Tous les Conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : M. Jean-François LE BLEIS (procuration à Mme Hélène LE BERRE) M. Claude KERDRANVAT (procuration à M. Laurent BOURDOUX) Mme Nathalie KERVEVANT (absente excusée) Mme Marianne KERNEIS M. Eric LEOST Mme Célia BEST (procuration à Mme Flore BERGOUGNOUX) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. Mme Kristel NICOLAS a été élue secrétaire de séance.

2-1 Tarifs communaux 2026 – Prestations de service

M. Julien JEGOU, rapporteur expose :

« Par délibération n°4-11 en date du 24 février 2025, le Conseil municipal avait fixé les tarifs de prestations relevant des services techniques municipaux.

Il convient de fixer le montant de ces tarifs à compter du 1er janvier 2026. La Commission de l'aménagement et du cadre de vie qui a examiné ce dossier lors de sa réunion du jeudi 27 novembre 2025, vous propose de reconduire les tarifs fixés le 24 février 2025, soit :

DESIGNATION	Tarifs 2026
TRAVAUX	
Tractopelle – Camion	120, 00 €/H
Bateau (3 mètres de passage et 1 mètre bordure plongeante)	3 000 €
Vente de terre noire Le mètre cube sur la Commune (non livré)	7, 00 €
Cession bois de chauffage La corde sur la Commune (non livrée)	150, 00 €

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Vu** l'avis de la Commission de l'aménagement et du cadre de vie en date du 27 novembre 2025
- **Adopte** les conclusions du rapporteur
- **Fixe** comme indiqué ci-dessus, les tarifs communaux pour les prestations de service à compter du 1er janvier 2026
- **Autorise** Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121621-DE

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 2 janvier 2026
Madame le Maire,

Josiane KERLOCH